



COMMUNIQUE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN MAURITANIE

Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA) continue de suivre l'évolution de la situation en Mauritanie, à la lumière du communiqué adopté par la 151^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité (CPS), tenue à New York le 22 septembre dernier.

Au cours des semaines écoulées, et en application de la décision du CPS, le Président de la Commission a eu d'intenses consultations avec les partenaires de l'UA au sein de la communauté internationale pour mobiliser encore davantage leur appui aux efforts de l'UA. A cet égard, le Président de la Commission se réjouit de l'exigence unanime de la communauté internationale concernant le retour à l'ordre constitutionnel. Le Président de la Commission a également eu des contacts avec les autorités issues du coup d'État pour réitérer la demande du CPS.

Eu égard à l'absence d'avancée dans la restauration de l'ordre constitutionnel, tel que demandé par le CPS, le Président de la Commission soumettra, en temps opportun, des propositions concrètes sur la marche à suivre dans le prolongement de la lettre et de l'esprit du communiqué du 22 septembre, afin de hâter la réalisation de l'objectif visé.

Dans l'intervalle, le Président de la Commission demande, encore une fois, aux autorités issues du coup d'Etat de reconsidérer leur attitude actuelle dans l'intérêt supérieur de la Mauritanie et de prendre la pleine mesure de la détermination de l'UA et de ses États membres à ne pas accepter le fait accompli en ce qui concerne le changement anticonstitutionnel intervenu le 6 août dernier. A cet égard, il a saisi l'occasion de la rencontre qu'il a eue, aujourd'hui, à Addis Abéba, avec une délégation dépêchée par les autorités issues du coup d'Etat, pour réitérer la position de l'UA telle que déterminée par ses instances compétentes.

Addis Abéba, le 7 octobre 2008